



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

**Délibération du Conseil d'administration
n° 2018 - 113
Séance du 21 décembre 2018**

Président : M. Pasquale Mammone
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

Motion sur les droits d'inscription des étudiant.e.s étrangers hors Union Européenne

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présent : 24

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le Président propose au conseil d'administration d'adopter la motion suivante :

Le conseil d'administration de l'université d'Artois réuni le 21 décembre 2018 en séance plénière demande le retrait du projet d'augmentation des frais d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers hors Union Européenne.

La motion est approuvée.

Fait à Arras, le 21 décembre 2018

Le Vice-Président

Olivier CHOVAUX

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr